



INVITATION

**2ème Assemblée générale
extraordinaire des délégués (AG)
du PEV Suisse**

Samedi 24 septembre 2016



Au Cinémont, Delémont

Rue Emile-Boéchat 85

2800 Delémont

www.cinemont.ch

PROGRAMME

dès 09h30 Accueil des délégués

Café/croissants

10h15 Assemblée des délégués

1) Ouverture de l'assemblée par la Présidente

Marianne Streiff-Feller, Conseillère nationale PEV, Urtenen-Schönbühl BE

2) Méditation

David Schmied, Pasteur du Gospel Center Jura de Delémont

3) Mot de bienvenue du PEV Jura

Philippe Siraut, PEV Jura

4) Mot de bienvenue du Canton du Jura

Claude Hêche, Conseiller aux Etats, PS, Courroux

5) Election des scrutateurs (vérificateur du PV)

6) Politique énergétique du PEV

Maja Ingold, Conseillère nationale, PEV, Winterthour

7) Stratégie énergétique 2050

Fabien Lüthi, porte-parole Office fédéral de l'énergie

8) Initiative sortir du nucléaire

Sujet de votation du 27 novembre 2016

POUR

Regula Rytz

Conseillère nationale Verts, Berne

CONTRE

Manfred Bühler

Conseiller national, Bienne

Questions, discussion et votation



9) Orientation stratégique du PEV

Marianne Streiff-Feller, Conseillère nationale PEV, Urtenen-Schönbühl BE



10) Divers et requêtes

11) Conclusion

12h30 Repas de midi au Cinémont

Après visite guidée de Delémont (facultatif)

INDICATIONS SUR L'ASSEMBLÉE

Organisation

L'organisateur de l'assemblée est le PEV Suisse en collaboration avec le PEV Jura. Merci de vous inscrire pour l'AG en ligne sur www.evppev.ch/ad ou par téléphone au 031 351 71 71.

Frais de participation

Les frais de participation pour le repas de midi (y compris boissons non alcoolisées/café/thé) se montent à CHF 35.00. Ce montant doit être réglé à l'entrée. La participation sans repas est gratuite.

Autres informations

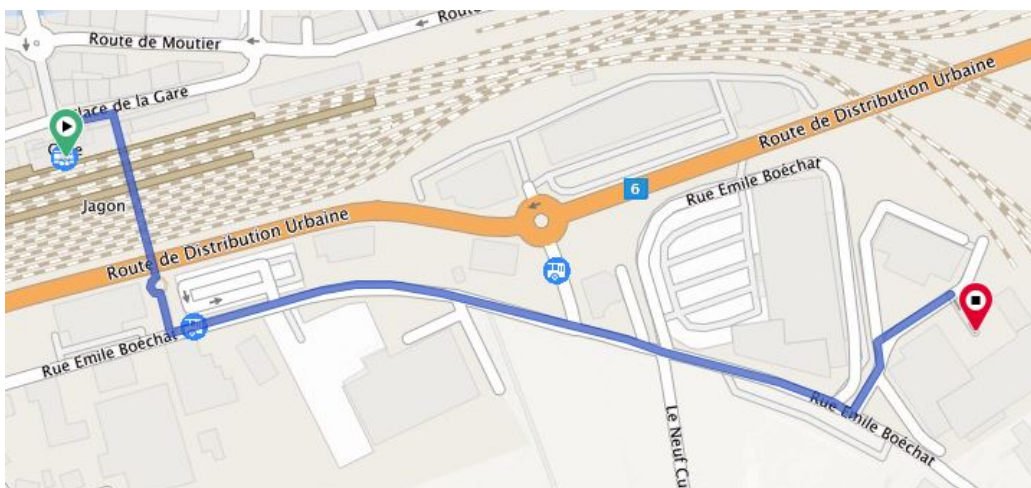
Les langues employées sont le bon allemand – aucun dialecte! – et le français. Une traduction simultanée est à disposition. Les documents relatifs à l'assemblée seront mis à disposition après l'inscription et au plus tard le 21.09.2016.

Droit de vote

Chaque parti cantonal dispose de deux délégués. En outre, les partis locaux et, s'ils n'existent pas, les partis régionaux ou cantonaux, sont habilités à fournir deux délégués pour représenter les 40 premiers membres. Jusqu'à 20 membres supplémentaires, ils fournissent un délégué supplémentaire. Les membres du comité central disposent par ailleurs du droit de vote. Tous les autres membres du parti ont le droit de prendre part aux assemblées des délégués avec une voix consultative (art.8, § 2&3 des statuts).

Accès

Il est conseillé de se déplacer en transports publics. Le lieu de l'assemblée est à 10 minutes à pied de la gare de Delémont JU.



Merci et à très bientôt à Delémont.

Marianne Streiff-Feller
Présidente, Conseillère nationale

Dominik Währy
Secrétaire général

Parti Evangélique Suisse

Nägeligasse 9 | Case postale | 3001 Berne | 031 351 71 71 | info@evppev.ch | evppev.ch